



Publication au Bulletin Officiel - semaine 39/2018 du 28 septembre 2018

COMMUNE DE VEYSONNAZ

Projet de modification des itinéraires de chemins pédestres

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), l'administration communale de Veysonnaz soumet à l'enquête publique un projet de modification des itinéraires de chemins pédestres.

Le dossier peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture officielles. Les observations ou les oppositions éventuelles doivent être adressées, par écrit, en 2 exemplaires à l'administration communale dans les 30 jours qui suivent la présente publication.

Veysonnaz, le 28 septembre 2018

L'Administration communale